

Paris s'engage pour aider les professionnels à acquérir des véhicules propres

Anne Hidalgo a présenté en février un plan de lutte unique en France contre la pollution liée au trafic routier. Il se traduit notamment par une série de mesures incitatives. Christophe Najdovski dévoile mercredi le dispositif d'aide aux professionnels pour l'achat de véhicules électriques ou GNV.

La lutte contre la pollution liée au trafic routier est enjeu majeur de santé publique. Anne Hidalgo, Maire de Paris, et Christophe Najdovski, adjoint à la Maire, en ont fait une priorité de la mandature.

Ils ont soumis au Conseil de Paris de février dernier un plan unique en France. Il repose sur deux piliers : des mesures incitatives à une mobilité plus propre pour les particuliers et les professionnels, accessibles dès cette année, et des restrictions de circulation pour les véhicules les plus polluants, mises en œuvre progressivement à partir de l'été 2015.

Afin d'accompagner les acteurs économiques dans cette transition énergétique, Christophe Najdovski dévoile aujourd'hui le dispositif d'aide aux professionnels qui leur permettra de remplacer leurs véhicules polluants par des véhicules électriques ou GNV. Il sera soumis au vote du Conseil de Paris, le 16 mars prochain.

Un soutien financier sans précédent

Paris consacrera 12 M€ sur la mandature au financement de ce dispositif. Il se traduira par une aide versée aux professionnels, à hauteur de 15 % du prix d'achat HT hors option et hors éventuel bonus de l'État, avec un plafonnement à :

- 3 000 € pour un Véhicule Utilitaire Léger (VUL) électrique ou GNV dont le Poids Total Autorisé en Charge (PTAC) n'excède pas 2,5 tonnes ;
- 6 000 € pour un Véhicule Utilitaire Léger (VUL) électrique ou GNV dont le Poids Total Autorisé en Charge (PTAC) est strictement supérieur à 2,5 tonnes ;
- 9 000 € pour un Poids Lourd (PL) électrique ou GNV.

Ces dispositions seront aussi accessibles aux professionnels qui souhaitent recourir à un contrat de location longue durée ou de location avec option d'achat.

Cette aide viendra en complément du bonus écologique offert par l'Etat de 6.300 euros pour l'achat d'un véhicule utilitaire léger électrique, dans la limite de 27 % du coût d'acquisition.

Les professionnels bénéficieront ainsi d'une aide publique – Ville et Etat – pouvant atteindre près de la moitié du coût total de leur véhicule propre.

Qui pourra bénéficier de cette dernière mesure?

Cette aide financière concerne les professionnels souhaitant remplacer leur véhicule utilitaire thermique classé 1*, 2* ou 3* par un véhicule utilitaire « propre » (électrique ou GNV), neuf ou d'occasion.

Afin d'aider les entreprises les plus modestes, notamment les artisans et commerçants, elle est destinée aux très petites entreprises de moins de 10 salariés. Chaque entreprise concernée peut bénéficier d'une seule subvention pour l'achat d'un véhicule électrique ou GNV.

Pour lutter contre la pollution de l'air sans porter préjudice au dynamisme économique de la Métropole, cette mesure sera ouverte à la fois aux professionnels parisiens et à ceux de la petite couronne (92, 93 et 94) qui viennent travailler à Paris.

Quelle sera la contrepartie pour les professionnels ?

- Conserver son véhicule subventionné pendant un minimum de trois ans.
- Ne pas acheter durant cette période de véhicule thermique de norme inférieure à EURO5.
- Participer à une enquête anonyme sur l'usage de son véhicule et l'évolution de sa mobilité.

En complément de cette aide financière, Christophe Nadjovski rappelle l'ensemble des mesures destinées à favoriser la circulation et le stationnement des véhicules propres :

- Gratuité du stationnement des véhicules électriques et GNV sur la voirie parisienne, ainsi que pour certains véhicules hybrides rechargeables.
- Développement d'une offre diversifiée de véhicules utilitaires en autopartage, comme par exemple l'offre d'utilitaires électriques en libre-service, Utilib', à destination des professionnels parisiens.
- Augmentation du nombre d'espaces sécurisés de remisage et recharge pour les flottes de véhicules utilitaires légers électriques.
- Poursuite du développement d'un réseau de bornes de recharge diversifiées (charge normale, accélérée et rapide), accessibles à tous les véhicules et à des tarifs attractifs.
- Mise en place d'un réseau d'avitaillement en stations de gaz naturel pour véhicules, notamment dans le cadre d'un partenariat avec GrDF pour transformer certaines stations-services en stations multi-énergies.

Contact presse : Nadhéra Beletreche / presse@paris.fr / 01.42.76.49.61